

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-207
Occupation du domaine public
Rue Jammet Thiard

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise CHARLOT Pascal et fils;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise CHARLOT Pascal et fils est autorisée à installer un échafaudage et à mettre en place une grue au 7 rue Jammet Thiard, en raison de travaux de réfection de toiture, du jeudi 24 octobre au vendredi 29 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Du lundi 28 octobre au vendredi 29 novembre 2024, une déviation sera mise en place par la rue de Laignes. Le stationnement et la circulation seront donc interdits du 5 au 11 rue Jammet Thiard.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise CHARLOT Pascal et fils qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise CHARLOT Pascal et fils devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : L'entreprise CHARLOT Pascal et fils, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au SDIS.